



## Déclaration de revenus et de prestations

Remplissez toutes les sections qui s'appliquent à votre situation afin de bénéficier des montants auxquels vous avez droit.

Pour en savoir plus, lisez le guide.

ON 8

### Identification

Apposez ici votre étiquette personnalisée. Corrigez tout renseignement inexact. Si vous n'apposez pas d'étiquette, inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.

Prénom

Nom légal

Adresse postale : app - n° et rue

CP

RR

Ville

Prov./terr.

Code postal

### Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le **31 décembre 2011** :

Indiquez la province ou le territoire où vous résidez **actuellement**, s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus :

Si vous étiez travailleur indépendant en 2011, indiquez la province ou le territoire où se situait votre entreprise :

Si vous êtes **devenu résident du Canada** ou **avez cessé** de l'être aux fins de l'impôt en 2011, indiquez :

Mois Jour  
votre date d'entrée

ou

Mois Jour  
votre date de départ

### Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) s'il ne figure pas sur l'étiquette ou si vous n'apposez pas d'étiquette :

Année Mois Jour

Inscrivez votre date de naissance :

English Français  
Your language of correspondence:

### État civil

Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2011 :

- 1  Marié(e) 2  Conjoint(e) de fait 3  Veuf (veuve)  
4  Divorcé(e) 5  Séparé(e) 6  Célibataire

### Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS s'il ne figure pas sur l'étiquette ou si vous n'apposez pas d'étiquette :

Inscrivez son prénom :

Inscrivez son revenu net de 2011 pour demander certains crédits :

Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 117 de sa déclaration :

Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 213 de sa déclaration :

Cochez ici s'il était travailleur indépendant en 2011 : 1

### Personne décédée en 2011

Si cette **déclaration** est pour une **personne décédée**, inscrivez la date du décès :

Année Mois Jour

N'inscrivez rien ici



**Élections Canada** (lisez la page d'Élections Canada dans le guide d'impôt ou visitez le [www.elections.ca](http://www.elections.ca))

A) Êtes-vous citoyen canadien? ..... Oui  1 Non  2

Répondez à la question suivante **seulement si vous êtes citoyen canadien**.

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs? Oui  1 Non  2

Votre autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la *Loi électorale du Canada*, comprenant notamment l'échange d'information avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, les députés ainsi que les partis politiques enregistrés et, en période électorale, les candidats.

### Demande du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

Lisez le guide pour obtenir des précisions.

Demandez-vous le crédit pour la TPS/TVH ou le crédit de taxe de vente de l'Ontario? ..... Oui  1 Non  2

N'inscrivez rien ici

172

171

**Le guide contient des renseignements utiles pour vous aider à remplir votre déclaration.  
Avant d'inscrire un montant sur une ligne, lisez le guide à la ligne correspondante pour en savoir plus.**

### Répondez à la question suivante :

Possédez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers dont le coût total dépassait 100 000 \$CAN à un moment quelconque en 2011? (Pour en savoir plus, lisez la section « Revenus de source étrangère », dans le guide.) ..... **266** Oui  1 Non  2  
Si **oui**, remplissez le formulaire T1135 et joignez-le à votre déclaration.  
Si vous avez fait affaire avec une fiducie ou une société non-résidente en 2011, lisez la section « Revenus de source étrangère », dans le guide.

**En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadienne et étrangère.**

## Revenu total

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	101		
Commissions incluses à la ligne 101 (case 42 de tous les feuillets T4)	102		
Autres revenus d'emploi	104 +		
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	113 +		
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	114 +		
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))	152		
Autres pensions et pensions de retraite	115 +		
Choix du montant de pension fractionné ( <b>joignez</b> le formulaire T1032)	116 +		
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)	117 +		
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	185		
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	119 +		
Montant imposable des dividendes (déterminés <b>et</b> autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables ( <b>joignez</b> l'annexe 4)	120 +		
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés, inclus à la ligne 120, de sociétés canadiennes imposables	180		
Intérêts et autres revenus de placements ( <b>joignez</b> l'annexe 4)	121 +		
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs ( <b>joignez</b> l'annexe 4)	122 +		
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité	125 +		
Revenus de location	Bruts 160		Nets 126 +
Gains en capital imposables ( <b>joignez</b> l'annexe 3)			127 +
Pension alimentaire reçue	Total 156		Montant imposable 128 +
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)			129 +
Autres revenus	Précisez :		130 +
Revenus d'un travail indépendant			
Revenus d'entreprise	Bruts 162		Nets 135 +
Revenus de profession libérale	Bruts 164		Nets 137 +
Revenus de commissions	Bruts 166		Nets 139 +
Revenus d'agriculture	Bruts 168		Nets 141 +
Revenus de pêche	Bruts 170		Nets 143 +
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144		
Prestations d'assistance sociale	145 +		
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146 +		
Additionnez les lignes 144, 145 et 146 (lisez le guide à la ligne 250).	=		▶ 147 +
Additionnez les lignes 101, 104 à 143 et 147.			Voici votre <b>revenu total</b> 150 =

Placez ici l'annexe 1 (impôt fédéral) et le formulaire 428 (impôt provincial ou territorial).

Placez ici également tous les feuillets de renseignements, annexes, formulaires, reçus et autres pièces justificatives que vous devez joindre à votre déclaration.

## Revenu net

Inscrivez votre <b>revenu total</b> de la ligne 150.		150	
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	206		
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	207		
Déduction pour REER (lisez l'annexe 7 et <b>joignez</b> les reçus)	208 +		
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné ( <b>joignez</b> le formulaire T1032)	210 +		
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	212 +		
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	213 +		
Frais de garde d'enfants ( <b>joignez</b> le formulaire T778)	214 +		
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	215 +		
Perte au titre d'un placement d'entreprise			
	Brute <b>228</b>	Déduction admissible	217 +
Frais de déménagement			219 +
Pension alimentaire payée	Total <b>230</b>	Déduction admissible	220 +
Frais financiers et frais d'intérêt ( <b>joignez</b> l'annexe 4)			221 +
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus ( <b>joignez</b> l'annexe 8)			222 +
Frais d'exploration et d'aménagement ( <b>joignez</b> le formulaire T1229)			224 +
Autres dépenses d'emploi			229 +
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé			231 +
Autres déductions Précisez :			232 +
Additionnez les lignes 207 à 224, 229, 231 et 232.			233 =
Ligne 150 moins ligne 233 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre <b>revenu net avant rajustements</b>	234 =
Remboursement des prestations de programmes sociaux (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 113, 119 ou 146, lisez le guide à la ligne 235). Utilisez la grille de calcul fédérale pour calculer votre remboursement.			235 -
Ligne 234 moins ligne 235 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Si vous avez un époux ou conjoint de fait, lisez le guide à la ligne 236.		Voici votre <b>revenu net</b>	236 =

## Revenu imposable

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	244		
Déduction pour prêts à la réinstallation d'employés (case 37 de tous les feuillets T4)	248 +		
Déductions pour options d'achat de titres	249 +		
Déductions pour autres paiements (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 147, lisez le guide à la ligne 250)	250 +		
Pertes comme commanditaire d'autres années	251 +		
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	252 +		
Pertes en capital nettes d'autres années	253 +		
Déduction pour gains en capital	254 +		
Déductions pour les habitants de régions éloignées ( <b>joignez</b> le formulaire T2222)	255 +		
Déductions supplémentaires Précisez :	256 +		
Additionnez les lignes 244 à 256.	257 =		
Ligne 236 moins ligne 257 (si négatif, inscrivez « 0 »)		Voici votre <b>revenu imposable</b>	260 =

Utilisez votre revenu imposable pour calculer votre impôt fédéral dans l'annexe 1 et votre impôt provincial ou territorial dans le formulaire 428.

